

**VILLE DU FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 SEPTEMBRE 2023**

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à vingt heures et trente minutes, le
En exercice : 19 Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente août, s'est
Présents : 13 réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre
Procurations : 5 LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.
Votants : 18

13 PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre – BAÑULS Cédric - Mme BENAZET Nadine – M. BOST Romain – Mmes CAPOUL Sabine – M. DAURE Nicolas – Mme DUTREICH Nicole – MM. FRONTEAU Joris – GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine – M. MARTINIE Laurent – Mmes PERONNET Odile - TORILLON Martine.

6 ABSENTS

M BELMONTE José ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent
M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien
Mme DROCOURT Angélique absente excusée.
M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile
Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à Mme LAFARGUE Claudine
M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration M. BAÑULS Cédric

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme TORILLON Martine est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 4 JUILLET 2023

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du conseil municipal du 4 juillet 2023. Puis, il demande aux élus si des corrections sont à apporter au compte rendu diffusé.

Aucune observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver le compte rendu ainsi rédigé.

<p>DOSSIER ADOPTE PAR 12 VOIX POUR <i>(7 absents le 4/07/2023 : Mmes et MM. : BAÑULS-BOST-DAURE-DROCOURT-FRONTEAU- PERONNET-TORILLON)</i></p>
--

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter deux dossiers à l'ordre du jour à l'ordre du jour :

2023-50 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°2 POUR SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « VIVRE AU FOUSSERET »

2023-52 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION BENNE

<p>LA DEMANDE EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ</p>
--

2023-41 : ADOPTION DU PROJET DE RÉNOVATION DE LA PLACE DE LA HALLE

M. le Maire rappelle que depuis 2022 une nouvelle maîtrise d'œuvre, la société 2AU, a repris en main le projet de rénovation de la place de la halle, après la défaillance de la précédente maîtrise d'œuvre (Axe Ingénierie).

Ce cabinet 2AU a travaillé activement, permettant, tout d'abord, l'approbation du projet par l'architecte des bâtiments de France, ce qui n'avait pu être obtenu précédemment, puis la mise au point d'un premier avant-projet en janvier 2023.

En février-mars 2023, le cabinet 2AU a mené des études approfondies du sol et des réseaux souterrains de la place de la halle. Ces études visaient à mieux connaître les contraintes du sol et à voir si les différents réseaux nécessitaient des renforcements.

A la suite de ces études, il s'est avéré que le réseau d'eaux pluviales devait être renforcé. M. le Maire présente alors à l'écran le plan du réseau d'eau envisagé. Voir plan, ci-joint.

A l'occasion de la rénovation du réseau d'eaux pluviales, il a été proposé de le diviser en deux parties, à peu près équivalentes en termes de surfaces traitées. Une partie des eaux de pluie de la place ira donc vers la rue de la porte d'en bas tandis que l'autre partie ira vers la route de Lasserre.

Ces études et propositions de travaux ont été approuvées par les responsables de Réseau 31, le syndicat qui reprend, en cette année 2023, la gestion technique du réseau d'eaux pluviales du Fousseret, ainsi que par ceux de la direction de la voirie et des infrastructures (DVI) du conseil départemental 31, dont le secteur routier est situé à Cazères.

Dès lors, une meilleure collecte des eaux de toitures et de rues ainsi qu'une meilleure répartition de leur évacuation permettront de limiter les risques de débordements et donc de dégâts causés lors des gros orages.

Les études de sol et sous-sol ont aussi confirmé l'insuffisance de la structure de la voirie et la nécessité de la renforcer par une fondation de sol d'au moins 15 cm.

Les fondations de la voirie sont essentielles pour supporter les véhicules lourds qui circulent place de la halle et éviter les déformations de la chaussée constatées ces dernières années.

Une commission municipale du patrimoine a été réunie en mairie le 20 juin 2023, afin de présenter aux élus, l'ensemble de ces changements et réfléchir aussi à l'impact du sinistre de la rue Sicard sur le calendrier des travaux.

Cet été, le cabinet 2AU, aidé par les services de la DVI du Conseil départemental a pu intégrer ces nouveaux éléments au projet. Il a ensuite établi une nouvelle estimation chiffrée de l'opération.

Le montant total estimé des travaux, revus et complétés, s'élève désormais à 714 800 € HT, soit environ 200 000 € de plus que le montant initial HT du projet de 2019. Voir devis quantitatif estimatif, ci-joint.

Le cabinet 2AU a aussi réfléchi au phasage des travaux et à un nouveau calendrier en fonction des contraintes issues de l'incendie de la rue Sicard.

Ainsi, les travaux s'étaleront sur 8 mois d'avril à décembre 2024, date à laquelle les confortements de la façade et des murs de l'immeuble sinistré devront supporter les vibrations résultant des travaux de fondations de voirie.

De plus, les travaux seront découpés en deux phases, nord et sud, afin de garantir le minimum de gênes pour les riverains et les commerçants. La maîtrise d'œuvre a confirmé qu'à chaque instant du chantier, l'accès aux commerces et aux habitations sera préservé y compris dans les zones en travaux.

La zone nord, la plus éloignée du sinistre rue Sicard, sera traitée en premier, au printemps 2024, et la zone sud à l'automne 2024.

Pour ce qui est de la circulation, un plan de circulation sera arrêté en lien avec M. le Maire afin de faciliter au mieux l'accès ou la sortie du centre-bourg.

En ce qui concerne le plan de financement de cette opération, désormais chiffrée à 714 800 € HT, et afin de faire face, au mieux, à ce surcoût d'environ 200 000 € HT, il apparaît nécessaire de demander de nouvelles subventions complémentaires.

L'Agence Technique Départementale (ATD) qui accompagne la commune en matière financière, lui recommandait, lors de son analyse du budget communal 2023, d'être subventionnée, au moins à hauteur de 50 %, pour ce type de travaux structurants, afin de préserver les capacités d'investissement à venir.

Il conviendrait donc d'obtenir, au moins, autour de 100 000 € de subventions sur le HT et davantage si possible pour les travaux complémentaires.

Le Conseil départemental a informé la commune de la possibilité de lui demander une subvention pour travaux d'urbanisation. Ainsi, le montant de la subvention pourrait être de 40 % du coût des travaux d'urbanisation sur les voies départementales comprises dans le projet, à savoir la rue Sicard RD6 et la rue longeant l'Ôberge et allant vers Lasserre RD6c. Il faut respecter un plafond de dépenses subventionnables de 150 000 € par tranche de travaux et par an. L'aide du département pourrait s'élever à environ 120 000 €, au total, pour les deux tranches.

La demande de subvention pour travaux d'urbanisation peut ainsi être effectuée en 2 dossiers, répartis au titre de deux années différentes et correspondant aux 2 phases des travaux. La première, concerne la départementale RD6c, correspondant au-devant de l'Ôberge et jusqu'à la rue Maubec ; la seconde, la départementale RDc, correspondant à la rue Sicard.

M. le Maire propose donc de faire une première demande de subvention en 2023 puis une seconde au titre de 2024. Une délibération à suivre du présent conseil permet de procéder à cette demande de subvention.

En ce qui concerne l'Etat, une subvention dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), avait été allouée en 2019 mais correspondait aux travaux de rénovation de la place de la halle et de la halle centrale.

Un complément de subvention DETR d'un montant correspondant à 30% de la différence entre le projet de 2019 et celui de 2023, sera demandé avant le 31 décembre 2023. Cette demande de subvention sera établie au titre de la réhabilitation du centre-bourg.

Enfin une demande de complément de fonds de concours sera demandée afin d'obtenir 10% du reste à charge de l'opération.

Les subventions demandées pour le complément d'opération s'élèveront donc à 120 000 € pour le Conseil départemental, 69 000 € pour l'Etat et 9 417,30 € de fonds de concours de la communauté de communes Cœur de Garonne. Elles s'ajoutent au 254 433,52 € déjà acquis. Le total des subventions pourrait être de 452 850,82 € et la part communale de 261 949,18 €. Voir ci -dessous.

Recettes acquises ou sollicitées						Dépenses prévues
Subventions déjà acquises	Conseil départemental	Etat	Communautés de communes	Total subventions	Total part communale	Total dépenses HT
254 433,52 €	120 000 €	69 000 €	9 417,18	452 850,82 €	261 949,18 €	714 800 €

Les demandes de subvention feront l'objet de délibérations spécifiques auprès du Conseil départemental et de l'Etat et de la communauté de communes.

M. le Maire demande si les élus souhaitent faire des observations sur le projet de rénovation de la place de la halle tel que présenté à l'issue de nombreux mois de travail en collaboration avec le cabinet 2AU, la DVI du conseil départemental et le syndicat réseau 31.

Mme TORILLON s'interroge si ce projet est définitif ou s'il est encore possible de le modifier ou du moins de réduire son coût.

M. GALIAY abonde en ce sens et s'interroge sur le coût en forte augmentation du projet et qui peut désormais être qualifié de faramineux. Il se demande si les finances communales ont la capacité de faire face à de telles dépenses et aussi si toutes les prestations proposées par le cabinet et les différents partenaires sont réellement indispensables.

M. le Maire indique que le projet a été méticuleusement revu par le cabinet 2AU, par Réseau 31 et le département pour ce qui les concerne, les élus et personnels de la mairie. La très grande majorité des éléments de la programmation de travaux semblent nécessaires. Pouvait-on se passer de renforcer le réseau d'eau à la suite des dégâts déplorés rue de la porte d'en bas chez M. Belmonte par exemple ? Pouvait-on ne pas renforcer la voirie alors que les nids de poule se succèdent les uns aux autres désormais sur la voirie de la place de la halle ?

Seuls, peut-être, le mobilier urbain et les espaces verts pourraient être réduits, encore que l'architecte des bâtiments de France a exigé la végétalisation, faute d'approuver ce projet.

M. le Maire précise que ce projet est certes plus coûteux, mais nettement plus abouti que le précédent. De manière rétrospective, peut-être faut-il se réjouir que le projet du cabinet Axe Ingénierie n'ait pas abouti car il faisait l'impasse sur des points majeurs du projet : insertion du projet vis-à-vis des commerces, relations piétons-voitures, aspects paysagers, réseau pluvial et fondation voirie renforcés.

M. le Maire rappelle que le projet n'a d'autre vocation que de réhabiliter le centre-bourg, qui en a bien besoin, afin de permettre l'accueil de commerces et d'habitants qui sont autant d'objectifs soutenus par les pouvoirs publics et attendus par la population locale.

Pour conclure, M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver le projet de rénovation de la place de la halle, tel que présenté ci-joint par le bureau 2AU, son montant 714 800 € HT, le plan de financement avec les subventions demandées (voir ci-dessus), ainsi que son calendrier prévisionnel, soit 8 mois, d'avril à décembre 2024, pauses de chantier incluses.

DOSSIER APPROUVÉ A 14 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (BENAZET - BOULINEAU - GALIAY - TORILLON)

2023-42 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA RD6 ET RD6C DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DE LA PLACE DE LA HALLE

M. le Maire ayant présenté le projet de rénovation de la place de la halle et ayant indiqué que celui-ci conduisait à rénover des parties de route départementale, la RD6 et la RD6c, il convient de signer une convention avec le Conseil départemental, propriétaire de la voirie. Cette convention permet de valider sur le plan technique les travaux par la direction de la voirie et des infrastructures du département (DVI) et autoriser leur mise en œuvre.

La commune a travaillé étroitement avec les services du pôle routier de Cazères qui ont apporté un appui technique et des conseils de financement déterminants. Les plans et dossiers présentés au conseil municipal ont été soumis aux services de la DVI de Cazères et ont pu bénéficier d'un pré accord sur leur faisabilité.

M. le Maire propose donc l'approbation du dossier technique tel que présenté aux élus et joint à la présente délibération et de lui déléguer la signature de la convention avec le département.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2023-43 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA RD6c (TRANCHE 1) DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DE LA PLACE DE LA HALLE

Après avoir exposé le projet de rénovation de la place de la halle et les problématiques du financement de cette opération, M. le Maire propose donc de prendre une délibération pour demander une subvention au Conseil départemental. Les subventions étant plafonnées à une opération d'un montant maximum de 150 000 € HT par an, les services de la DVI suggèrent de solliciter une première subvention pour la tranche 1 en 2023, puis une deuxième pour la tranche 2 en 2024.

M. le Maire propose donc au conseil municipal de demander une subvention de 40 % sur la tranche 1 des travaux de réfection de la RD6c.

Celle-ci, entourée en orange sur le plan joint à la présente délibération, correspond au devant de l'Ôberge jusqu'à la rue Maubec du village du Fousseret. Le coût de cette tranche étant estimé à 139 019 € HT, une subvention de 40 % équivaldrait à 55 607,60 €.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2023-44 : TARIFS DE CANTINE 2023/2024

M. le Maire rappelle que la commune a adopté une grille tarifaire à l'automne 2021 tenant compte des aides accordées aux familles modestes pour bénéficier d'un repas à un euro ainsi que de la renégociation du contrat avec API tenant compte de la fréquentation réelle des demi-pensionnaires et d'une indexation du prix des repas.

M. le Maire, propose de conserver encore le principe de cette grille tarifaire pour l'année scolaire 2023/2024. En effet, les tarifs ayant été établis en tenant compte du seuil de 1 € en dessous duquel les 3 € d'aide sociale peuvent être alloués, il paraît difficile d'augmenter ces tarifs sans déséquilibrer la grille et sans perdre cet avantage pour la 4ème tranche. Ainsi, tant que court cette aide, c'est-à-dire jusqu'en 2024 au moins, il propose de maintenir ces tarifs.

M. le Maire indique que l'indexation du coût des repas comprend une composante salaire et une composante prix des aliments. Ainsi l'augmentation au 1^{er} septembre 2023 est de 4,88 % correspondant peu ou prou à l'inflation constatée en France.

Tarifs cantine de l'année 2023/2024

Repas élémentaire

		Communes conventionnées	Communes non conventionnées
Prix de base par repas		5,25	5,25
Subvention Mairie par repas		2,00	0,00
TRANCHES		Repas 2023-2024	Repas 2023-2024
T1	0- 400	0,40	0,40
T2	401-600	0,60	0,60
T3	601-800	0,80	0,80
T4	801-1 000	1,00	1,00
T5	1 001-1 300	3,25	5,25
T6	>1 300	3,58	5,25

Repas maternelle

		Communes conventionnées	Communes non conventionnées
Prix de base par repas		4,70	4,70
Subvention Mairie par repas		2,00	0,00
TRANCHES		Repas 2023-2024	Repas 2023-2024
T1	0- 400	0,40	0,40
T2	401-600	0,60	0,60
T3	601-800	0,80	0,80
T4	801-1 000	1,00	1,00
T5	1 001-1 300	2,70	4,70
T6	>1 300	2,97	4,70

Ce tarif des repas à la cantine a été voté par le conseil municipal du Fousseret, lors de sa séance du 5/09/2023.

Pour les tranches 1,2,3,4 tous les élèves bénéficient du tarif du repas inférieur ou égal à 1€, quelle que soit leur commune d'origine. Cette baisse est possible grâce à une subvention de l'État dont la commune bénéficie pour la troisième année et dont la reconduction pour les années à venir est incertaine.

Pour les tranches 5 et 6 les communes qui conventionnent acceptent de participer à hauteur de 2€ par repas pris par un élève originaire de la commune. Pour celles qui ne souhaitent pas conventionner les 2 € sont assumés par les familles.

Les repas adultes sont fixés à 5,25 €.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2023-45 : AVIS SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

M. le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de l'Agence Régionale de Santé ARS sollicitant l'ensemble des collectivités locales d'Occitanie afin de recueillir leur avis sur le projet régional de santé (PRS) 2023-2028.

Le PRS est constitué d'un ensemble de documents montrant les défis, en matière de santé, auxquels la région va être confrontée et proposant des pistes pour y faire face au mieux : sont évoquées les questions démographiques (augmentation et vieillissement de la population), climatiques, et les inégalités socio-économiques et territoriales. Ces enjeux s'inscrivent dans un contexte de démographie médicale nationale en souffrance.

Pour construire le nouveau PRS, la logique suivante a été retenue : La politique de santé doit partir des besoins des territoires et de leurs habitants pour mieux y répondre

Ainsi de nombreuses consultations ont été menées dans les départements et auprès de nombreux acteurs.

6 engagements ont été pris à ce stade du projet :

Il s'agit d'améliorer les axes stratégiques suivants : Prévention et santé publique, la place de l'utilisateur dans le système de santé, l'accès aux soins dans nos territoires, les coordinations entre

professionnels de santé, la qualité, la sécurité et la pertinence des soins ainsi que le soutien à l'attractivité des métiers de santé.

L'actuel projet de santé se termine en novembre 2023 et doit être révisé. Le dossier du nouveau PRS est consultable à l'adresse suivante : www.prs-occitanie.ars.sante.fr

La date limite à laquelle remettre l'avis de la commune est fixée au 19 octobre 2023.

A l'heure où la commune cherche activement un médecin pour remplacer un des praticiens partant à la retraite il peut être intéressant de se plonger dans la consultation de ce dossier et de proposer un avis sur les orientations stratégiques proposées.

M. le Maire propose de donner un avis favorable au projet régional de santé.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2023 - 46 : CREANCES ETEINTES - TITRE 2017-0426

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que le 09 décembre 2021, la Commission de Surendettement de la Haute-Garonne, a accordé le bénéfice d'un rétablissement personnel, sans liquidation judiciaire, à un de nos administrés. Cette décision s'impose à notre collectivité. Or cette personne restait redevable de la somme de 250.24 € au titre de factures de cantine dues à la commune du Fousse-ret.

Il informe l'assemblée de l'extinction de cette créance et de la charge qui en résulte, et précise qu'aucun recouvrement ne sera possible.

Il s'agit du titre suivant :	Titre N° 2017.426	250.24 €
------------------------------	-------------------	----------

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2023 - 47 : ADMISSION EN NON-VALEUR - TITRE N° 2021-181

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un titre de recettes, n'a pu être recouvré malgré les relances et poursuites effectuées par la Trésorerie du Volvestre. Il s'agit du titre suivant :

Titre N° 2021 - 181	12.00 €
---------------------	---------

Madame La Comptable Publique de la Trésorerie du Volvestre propose l'admission en non - valeur de cette créance et ainsi lui accorder la décharge globale de la somme de 12.00 €.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2023-48 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de son souhait de créer un poste d'adjoint administratif au service Culturel.

Le profil du poste de l'agent recruté à compter de juin 2021, en qualité d'adjoint du patrimoine au service médiathèque, pour faire face à l'augmentation des missions du service, a évolué vers le service culturel.

L'agent concerné s'occupe désormais davantage des manifestations culturelles, ainsi que du nouveau service dédié au tiers-lieu. Ce poste répondant plus à un service administratif au sein du service culturel, il est envisagé de revoir sa filière de rattachement.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de créer un poste d'adjoint administratif, catégorie C1, à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2023.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2023-49 : REMBOURSEMENT A MME PERONNET D'UN ACHAT EFFECTUE POUR LE COMPTE DE LA MAIRIE

M. Le Maire informe de l'achat de fournitures diverses, par Mme Odile PERONNET, à TISSUS PLUS à Portet-Sur-Garonne, pour un montant de 42.40 € TTC, et AU FIL DU TISSU à Portet Sur Garonne, pour un montant de 23.60 € TTC. Ces fournitures sont destinées à la confection de serviettes de tables pour la cantine scolaire, réalisées par Mme Peronnet elle-même.

Ces achats ayant été réalisés par Mme PERONNET Odile sur ses propres deniers, M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à lui rembourser la somme de 66.00 € TTC.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2023-50 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°2 POUR SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « VIVRE AU FOUSSERET »

M. le Maire demande aussi aux conseillers municipaux l'autorisation de faire un virement de crédits du compte D 6188 au compte D 65748 pour un montant de 990 €, afin de pouvoir allouer une subvention d'un montant équivalent. En effet, le bilan du marché de Noël de cette association a fait apparaître des frais complémentaires, notamment d'animation.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2023-51 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A VIVRE AU FOUSSERET - MARCHÉ DE NOËL 2022

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'association « Vivre au Fousseret » a organisé en décembre 2022, pour la première fois, le marché de Noël. Cette manifestation s'est tenue sous la halle avec des barnums proposés à la location aux commerçants et de nombreuses animations dont un spectacle de l'association Légendes.

Pour faire face à l'ensemble des frais d'organisation, la commune a déjà octroyé une subvention de 3 500.00 €. Après étude du bilan de cette manifestation, il s'avère qu'il est nécessaire de combler des dépenses imprévues.

M. le Maire invite le conseil municipal à allouer une subvention complémentaire de 990.00 € à l'association Vivre au Fousseret pour l'organisation du marché de Noël 2022.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2023-52 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION BENNE

M. le Maire annonce qu'un camion benne est en cours d'acquisition, pour le service technique.

L'achat de ce véhicule est destiné à faciliter le travail de transport de tous types de gravats, végétaux, palettes et autres matériaux divers. M. BAÑULS précise que ce camion benne a pu être testé par les agents et a pu recueillir un avis favorable. Il est de 2017, a parcouru 101 000 km et est garanti 12 mois.

Le garage de Saint-Gaudens qui cède l'engin doit y réaliser quelques réparations avant remise officielle du camion vers la fin septembre 2023.

M. le Maire demande l'autorisation de l'assemblée de solliciter, pour l'acquisition de ce camion benne, une subvention auprès du Conseil départemental de Haute-Garonne pour un devis d'un montant de 21 440,00 HT €.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

Communauté de communes : M. le Maire donne la parole à Mme Claudine LAFARGUE afin d'évoquer l'actualité intercommunale de cet été et de cette rentrée de septembre 2023. Elle précise que l'actualité estivale de l'intercommunalité a été réduite si ce n'est l'envoi de la facture pour enlèvement des ordures ménagères, adressée aux ménages dans la torpeur estivale. M. le Maire précise, de plus, que la colonne aérienne d'ordures ménagères de la rue de la Porte d'en bas a été déplacée, en aval de la rue, tandis que la colonne de tri est en réparation.

Sous-préfet : M. le Maire confirme la visite au Fousseret de M. le sous-préfet, Jean-Luc BLONDEL, le mercredi 26 juillet 2023. Il a pu lui présenter, notamment, la situation du village issue du sinistre du 4 juin 2023, rue Sicard. M. le sous-préfet a dit vouloir accompagner la commune dans la limite des moyens juridiques et financiers de ses services.

Sinistre rue Sicard : M. le Maire se réjouit de la mise en sécurité de la façade des bâtiments sinistrés. La mise en sécurité comprend le renforcement des façades et l'installation d'une couverture du bâtiment principalement affecté.

Il précise que le souhait de la mairie est de réouvrir la voie à la circulation et de récupérer aussi des places de stationnement. Cela pourrait faciliter le redémarrage de l'activité commerçante fortement pénalisée depuis l'incendie. Il espère aussi que le bar-tabac le Dumbo puisse panser ses plaies et rouvrir lui aussi à un horizon proche.

Le comité de suivi du sinistre se réunira prochainement pour faire le point de l'avancée de ce dossier. Les élus en seront informés bien évidemment.

Presbytère : M. le Maire a été informé, par l'agence immobilière API qui a négocié la vente du presbytère, que la banque n'a pas validé le plan de financement présenté par les acheteurs, la SCI 2NL, dans un contexte de taux d'intérêt élevés et de resserrement de la politique de crédit. Dès lors, M. le Maire dit chercher de nouveaux acquéreurs.

Eco Wash : M. le Maire a été informé par le gérant de la station de lavage Eco Wash de son ouverture à la clientèle fin juillet. Un contentieux sur l'autorisation d'urbanisme, un déferé de la préfecture, est toujours en cours mais n'est pas suspensif et l'ouverture de la station a donc pu avoir lieu. Il rappelle au conseil municipal que la mairie est associée, via l'avocat de son assurance, à la défense de ce dossier.

Festivités : M. le Maire se réjouit de la réussite, en cet été 2023, de la fête locale, puis de la foire, situées au Paty, en raison du sinistre place de la halle. Il tient à féliciter le travail des différents acteurs impliqués dans ces manifestations. Des réunions de bilan se tiendront prochainement afin de tirer les enseignements des réussites ou des éventuelles difficultés rencontrées.

Canicule : M. le Maire note qu'une vigilance rouge canicule a encore frappé le Fousseret, en ce mois d'août 2023, comme tout le sud de la France. Ces dernières années, l'évolution du climat est préoccupante mais des mesures ont été prises pour accompagner les personnes vulnérables dans notre commune.

M. le Maire donne la parole à Mme CAPOUL pour faire part des actions entreprises à ce sujet.

Mme CAPOUL dit avoir téléphoné à une trentaine de personnes vulnérables et isolées. Les autres seniors du Fousseret accompagnés par des proches ou l'ADMR, n'ont signalé aucune difficulté particulière. Mme CAPOUL a noté que le Conseil départemental a appelé les bénéficiaires de l'APA, aide versée par ses soins. Cette démarche a pu faire doublon avec la sienne. Elle verra s'il est possible d'optimiser ce suivi avec le département, tout en respectant les règles de protection des données personnelles.

M. le Maire évoque aussi des difficultés de climatiseurs, en panne au foyer logements ainsi qu'en mairie. De plus, des ventilateurs ont été commandés pour les écoles, les canicules pouvant désormais survenir en juin en septembre...

Enfin, des réunions seront menées avec les élus, les agents et des personnes concernées pour améliorer encore la préparation face à ces risques climatiques appelés à se répéter voire s'amplifier.

Caméras : M. le Maire et M. MARTINIE ont reçu, le vendredi 25 août 2023, M. Stéphane PRONO le gendarme référent départemental en matière de vidéo protection pour lui annoncer la signature du devis d'acquisition du système de vidéo protection, auprès de la société PVI. Le gendarme a indiqué la procédure exacte à suivre pour obtenir l'autorisation préfectorale d'exploiter le système de vidéo protection. Il a aussi donné des précisions sur le dossier à constituer pour solliciter des subventions.

Enfin, il a confirmé sa disponibilité pour accompagner la commune dans ce projet.

M. MARTINIE annonce une réunion interne en mairie de finalisation du dossier de vidéo protection, le mardi 12 septembre 2023.

Cantine scolaire : M. le Maire a reçu le 28 août, dans son bureau, en présence de Mme CORTIADE, le nouveau cuisinier, prénommé MAJID, de la société API restauration qui assure la gestion déléguée de la restauration scolaire. En effet, le précédent cuisinier a demandé à être muté sur une autre collectivité. M. le Maire a souhaité à MAJID plein succès dans une mission essentielle pour la réussite des élèves.

Rentrée scolaire : Mme CORTIADE, responsable du service des affaires scolaires, a transmis à M. le Maire une note de rentrée indiquant les principaux changements affectant les écoles, en ce mois de septembre 2023. A la maternelle Stéphanie LEDOUX, dotée de 86 élèves, une nouvelle enseignante, Mme Lysiane FIGAROL, a été affectée en petite section. Une ATSEM est toujours en mi-temps thérapeutique mais son complément est assuré par une contractuelle.

En ce qui concerne l'école élémentaire Elsa TRIOLET, 138 élèves sont recensés, tandis que le départ de Mme Claudie MARTY, responsable du ménage, est effectif à compter du 1^{er} septembre 2023. Mme CORTIADE œuvre pour que les fonctions de cette dernière soient assurées par d'autres collègues en modifiant le tableau de services des différents agents du groupe scolaire.

Énergies renouvelables : M. le Maire fait part au conseil municipal du projet du gouvernement d'accélérer l'implantation des moyens de production d'énergies renouvelables dans les territoires. Toutes les communes de France sont ainsi invitées à définir des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables, d'ici au 31 décembre 2023. Les équipes du Pays du Sud Toulousain accompagnent les communes du territoire et leurs élus dans ce projet. Des informations sont à venir lors de prochains conseils municipaux.

Catastrophe naturelle : M. le Maire annonce qu'un arrêté de catastrophe naturelle pour le phénomène de retrait gonflement de l'argile lors de l'été 2022 est toujours en attente pour la commune du Fousseret. Les services de la préfecture ont été relancés alors même qu'une réunion se serait tenue à ce sujet sans que les arrêtés correspondants soient définitivement pris pour les communes concernées.

Finances : M. le Maire informe que deux décisions modificatives du budget primitif, ne nécessitant pas de vote, ont été prises pour annuler des titres de recettes antérieurs ainsi que modifier une imputation en investissement. De plus, la fin d'année budgétaire approchant, il propose qu'une commission des finances se réunisse, le lundi 2 octobre 2023, à 18h30, en salles des mariages, pour faire un point complet sur la situation budgétaire, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Tiers lieu : M. le Maire informe qu'à compter de ce mois de septembre 2023, le tiers-lieu accueille une psychologue-clinicienne, Mme Julie TEDESCO, qui reçoit des patients le vendredi après-midi. Cette psychologue a déjà réservé de nombreuses demi-journées pour les mois à venir. Le tiers-lieu trouve ici pleinement son intérêt.

M. GALIAY souhaiterait obtenir les chiffres de fréquentation ainsi que le « compte d'exploitation » du tiers-lieu.

M. le Maire lui indique que ces données lui seront communiquées lors du prochain conseil municipal.

Eau potable : M. le Maire est heureux d'annoncer qu'en dépit de la « guerre » de l'eau (et des abonnés) entre l'agglomération du Muretain et le SIECT, Le Fousseret va bientôt voir son usine de production

d'eau potable entièrement renouvelée et mise aux normes. De plus, la production d'eau potable est prévue pour être doublée !

La cérémonie de la pose de la première pierre organisée par le SIECT aura lieu, sur le site de l'usine, en bas du village, puis au Picon, le 14 septembre 2023, en présence de nombreux officiels.

Rapports d'activité 2022 : M. le Maire fait part de la réception en mairie du rapport d'activité 2022 du SDEHG. Il est aussi disponible sur son site internet. La commune a aussi reçu celui de la communauté de communes ainsi que celui du CAUE et du CDG 31. Tous sont disponibles en mairie pour consultation ou sur leurs sites internet respectifs.

De manière générale, M. le Maire invite les élus à consulter ces documents, renouvelés chaque année, afin de voir l'évolution des compétences de ces organismes et la manière dont ils peuvent accompagner les communes.

Carnet noir : M. le Maire a le regret d'informer l'assemblée du décès, le 25 août 2023, de M. Éric MARQUES, agent d'entretien à la maison de retraite. Il a pu se rendre à ses obsèques et représenter le conseil municipal.

Cabinet médical : M. le Maire dit avoir reçu M. et Mme GARCIA, du cabinet SUP GARCIA, qui s'est vu confié par le conseil municipal un mandat de recherche de médecins en Espagne. Après plusieurs mois de recherches infructueuses, M GARCIA a dit vouloir intensifier ses démarches pour trouver le bon candidat. Il espère présenter à la commune, un médecin, voire un couple de médecins, dans un délai qui peut aller de 1 à 6 mois.

M. le Maire, après des démarches auprès de l'agence régionale de santé (l'ARS), a pu confirmer à M. et Mme GARCIA que cette autorité de santé octroie de généreuses aides à l'installation et exonérations de charges dans les zones de revitalisation rurale (ZRR). Or la commune du Fousseret se situe en ZRR.

M. GALIAY et Mme BENAZET confirment ces dispositifs mais attirent l'attention des élus sur l'incertitude régnant quant à leur prolongation. Une installation rapide d'un médecin serait bienvenue de ce point de vue.

M. et Mme GARCIA ont aussi pu rencontrer les docteurs ANDRIEUX et ABOU DAYE qui lui ont confirmé leur disponibilité pour aider un médecin à s'installer. Ils ont été séduits par les locaux et l'équipement du cabinet médical.

Gendarmerie : M. FRONTÉAU demande où en est le projet de réhabilitation des anciens appartements et locaux de la gendarmerie. M. le Maire répond qu'il avait eu des contacts, il y a quelques mois, avec des bailleurs sociaux ou investisseurs qui n'ont malheureusement pas donné suite, dans un contexte économique incertain. Il va veiller à relancer ce dossier car ces bâtiments, encore en bon état, devraient pouvoir trouver une deuxième vie.

Lotissement : M. le Maire informe le conseil municipal qu'il semblerait qu'un accord ait pu être trouvé entre les propriétaires des terrains, destinés au lotissement, et le groupe GGL qui s'est associé récemment avec l'aménageur qui a conduit le projet, M. BELLIO.

Des confirmations écrites de ce compromis de vente sont attendues, dans les prochaines semaines ou mois, avant de faire des communications officielles auprès des administrés sur le lancement d'un deuxième lotissement au Fousseret.

La séance est levée à 22h20.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	
M. BELMONTE José	PROCURATION A M. MARTINIE LAURENT
Mme BENAZET Nadine	
M. BOST Romain	
M. BOULINEAU Christophe	PROCURATION A M. GALIAY JEAN-SEBASTIEN
Mme CAPOUL Sabine	
M. DAURE Nicolas	
Mme DROCOURT Angélique	ABSENTE EXCUSEE
Mme DUTREICH Nicole	
M. FRONTEAU Joris	
M. GALIAY Jean-Sébastien	
Mme LAFARGUE Claudine	
M. LIGONNIERE Vincent	PROCURATION A MME PERONNET ODILE
M. MARTINIE Laurent	
Mme NAUSSAC Frédérique	PROCURATION A MME LAFARGUE CLAUDINE
Mme PERONNET Odile	
Mme TORILLON Martine	
M. VILLEMUR Frédéric	PROCURATION A M. BANULS CEDRIC